Image not found or type unknown

impartialité aux prud'hommes

Par **EMYAK**, le **26/01/2024** à **14:56**

Bonjour,

ma question porte sur les personnes présentent à mon audience ce jour au prud'homme.

Donc ce matin, j'avais rendez vous à l'audience prévue. (audience au final renvoyé à dans deux mois)

les personnes présentent sont:

Mon avocat et moi -même, et pour la partie adverse : le DRH de mon entreprise et leur avocat.

Je sais et j'ai vérifié grâce au JO des prud'hommes que le DRH est conseiller prud'homme.

il avait une attitude pénible, disait bonjour à tout le monde.

Qu'en pensez vous? pour moi il connait tout le monde et à mon sens est bien capable d'influencer l'entourage.

En attendant de rediscuter avec mon avocat, je veux bien vous lire et savoir ce que vous en pensez, j'ai regarder le code de deonthologie, il y a peu de chose sur ce type de situation.

Merci beaucoup par avance.

Par **youris**, le **26/01/2024** à **18:06**

bonjour,

il n'est pas interdit de connaître des personnes et de vouloir leur dire les saluer.

il ne faut pas être naïf, dans une ville de provience, tous les professionnels du droit, qu'ils soient juges, procureurs, avocats, notaires qui ont fait partiellelement les mêmes études dans les mêmes facultés de droits, se connaissent et peuvent être amis ou pas.

un DRH peut avoir souvent l'occasion de connaître des conseillers des prud'hommes.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés